



Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES

Séance du Conseil Communautaire du 12 octobre 2022 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES
DES COMMUNES

Présents : Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Patrick MAUGARD,
Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT,
Bernard PECH, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU,
Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE,
Guy BONDOUY, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET,
Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Marie-Paule CAU,
Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA,
François DEMANGEOT, Elisabeth ESCAFRE, Audrey GAIANI,
Hélène GIRAL, Prescillia GRANIER, Bernard GRIMAUD, Frédéric
JEANJEAN, Cédric MALRIEU, Guillaume MERCADIER, Benoit MERLIN,
Jean-François OURLIAC, Bruno PERLES, Henri POISSON,
Jacqueline RATABOUIL, Jean-Luc SANGUESA, Raymond VELAND,
Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Monique VIDAL.

OBJET :
Modification des
critères
d'attribution des
places en crèches

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du
conseil
en date du
06 octobre 2022

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Gérard LAMARQUE par Jean-Luc SANGUESA, Cédric LEMOINE par
Omar AIT MOUH, Hubert NAUDINAT par Guillaume MERCADIER,
Jérôme SENAL par Jean-François OURLIAC.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Procurations : Robert BATIGNE à Pascal ASSEMAT, Pierre MONOD à
Isabelle SIAU, Martine PUEBLA à Benoit MERLIN.

PAR PUBLICATION
LE

Excusés: Nicole MARTIN, Nadine ROSTOLL, Karole CAFFIER,
Didier CALMETTES, Sandrine CAMPGUILHEM, Hubert CHARRIER,
Danielle FABRE, Alain GALINIER, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD,
Bruno POMART, Jean-François POUZADOUX, Nicolas RAUZY,
Thierry ROSSICH, Régine SURRE, Giovanni ZAMAI.

PAR DELEGATION
LE

Absents: Véronique CORROIR, Dominique DUBLOIS,
Thierry LEGUEVAQUES, Didier MAERTEN, Thierry MALLEVILLE,
René MERIC, Gérard MONDRAGON, Charles PAULY, Marc TARDIEU,
Gilles TERRISSON.

Signature

Secrétaire de séance : Claire DARCHY.

VU la délibération n°20210147 en date du 7 juillet 2021 portant mise en place des critères d'attribution des places en crèches,

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que pour des raisons techniques liées à la mise en place du nouveau logiciel sur la petite enfance, il convient de modifier les points du critère de l'antériorité du dossier de 3 mois à compter de la date de demande d'accueil.

Monsieur le Président propose de retenir les critères ci-après :

CRITERES D'ATTRIBUTION	CRITERES ET POINTS
Demandeur résidant sur le territoire	Critère obligatoire
Demandeur travaillant sur le territoire	1
Couple dont les deux parents travaillent	5
Couple dont un membre travaille	2
Couple dont les deux parents ne travaillent pas	1
Famille monoparentale dont le parent travaille	5
Famille monoparentale ne travaillant pas	1
Accident de la vie handicap, maladie chronique avec justificatif	4
Demande particulière des partenaires (MDS, assistante sociale, bénéficiaire du RSA majoré ...)	2
Naissances multiples ou plusieurs enfants sur liste de pré-inscription	2
Fratricité présente au sein de la structure	2
Parent mineur	2
Antériorité du dossier de 3 mois à compter de la date de demande d'accueil	1 point par mois au-delà des 3 mois

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

VALIDE les critères ci-dessus de pré-inscription pour l'attribution des places en crèche.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 12 octobre 2022

La Secrétaire de séance,

Le Président,

Claire DARCHY

Philippe GREFFIER

Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 13/10/2022

Affiché le



ID : 011-200035855-20221012-2022_145D-DE

2022-145